



## Bonnes et heureuses fêtes de fin d'année!



Voilà maintenant deux ans que notre jeune Commune a pris son envol, après un décollage ralenti par quelques aspects administratifs.

Aujourd'hui, nous visons le cap fixé par le plan de législature: aménagement du territoire, accueil des plus petits aux plus âgés, sécurité publique, transports publics, gestion de nos biens et de nos infrastructures, pour ne citer que ces exemples.

Une collectivité vit aussi de l'engagement de nombreuses personnes qui se mettent volontairement au service des autres. De nous toutes et de nous tous en fin de compte. Vous êtes nombreux à manifester votre esprit de solidarité concrètement, sur le terrain, au quotidien, en soutenant votre voisin ou celui qui a besoin d'un coup de main.

Vous êtes nombreux à vous engager bénévolement pour faire vivre des sociétés locales, des associations à vocation culturelle, sportive et de loisirs qui contribuent à animer notre Commune. Vous êtes nombreux à vous associer à vos Autorités pour réfléchir à l'avenir de notre région et le construire avec nous.

Nous exprimons notre plus vive gratitude à toutes celles et à tous ceux qui, par leurs multiples engagements, font de Val-de-Ruz plus qu'une Commune: un véritable cadre de vie.

A toutes et à tous, nous souhaitons un Joyeux Noël et formulons tous nos vœux de santé et de bonheur pour l'année 2015.

Conseil communal

## Actualités

### Changement au Conseil général

Le 1<sup>er</sup> décembre 2014, le Conseil communal a proclamé élue conseillère générale Madame Ingela Geith Chauvière (PS) en remplacement de Madame Virginie Haussener Mathez (PS), démissionnaire.

### Anniversaires et jubilés

En janvier 2015, Madame Marthe Tschachtli à Cernier fêtera ses 90 ans.

## Vie pratique

### A ski avec le Snowbus

Utilisez le Snowbus pour vous rendre sur les pistes de ski des Bugnenets – Savagnières et du Crêt-du-Puy pour un tarif forfaitaire aller-retour de CHF 7.-.



Le Snowbus est en fonction du 20 décembre 2014 au 1<sup>er</sup> mars 2015, les mercredis, samedis et dimanches ainsi que tous les jours durant les vacances scolaires. Il ne circule que si les téléskis fonctionnent. Plus de renseignements au 032 853 12 42 ou sur [www.val-de-ruz.ch](http://www.val-de-ruz.ch), rubrique «bouger».

## Pour un Noël sans danger

A la période de Noël, les sapins se parent de leurs plus beaux atours et les tables s'ornent de belles compositions de l'Avent.

Afin de vous permettre de passer de belles fêtes de Noël sans incident, nous vous rappelons quelques précautions de base à observer en matière de prévention incendie.

Les sapins de Noël d'espèce nordique, tel que le «Nordmann», restent verts et très fournis même secs et ils risquent de prendre feu subitement et violemment sous l'effet d'une flamme ou d'une source de chaleur. Il est par conséquent absolument interdit de les décorer de bougies, d'épis ou de tout autre élément à flammes ouvertes. Seules les bougies électriques sont tolérées.

Ils doivent également être tenus à distance suffisante de toute source de chaleur (lampe, rayonnement solaire, radiateur, etc.) et leur tronc doit toujours rester plongé dans l'eau.

Il est prudent de vérifier l'état de sécheresse des sapins et couronnes de l'Avent, de les humidifier avant d'utiliser les bougies qui les ornent et de renoncer à les allumer si la verdure est trop sèche. Les bougies de table allumées doivent toujours rester sous surveillance.

Les couronnes doivent être posées sur un plateau incombustible et lorsque vous quittez la pièce, n'oubliez pas de les éteindre.

## Info déchets

Courant décembre, le MémoDéchets 2015 a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres. Cette année, un seul document a été rédigé pour l'ensemble de la Commune. Il contient toutes les informations utiles au tri des déchets, ainsi que les horaires des ramassages, les heures d'ouvertures des déchèteries et les filières de récupération des divers déchets.

Nous vous rappelons que le ramassage «porte à porte» des déchets verts est suspendu jusqu'au 16 mars 2015. Des bennes sont à votre disposition dans les déchèteries, pour vos déchets compostables ménagers. Les branchages, feuilles mortes, tailles de haies, etc. sont à amener gratuitement à la compostière à Boudevilliers.

Afin de limiter les coûts liés à l'évacuation des déchets et, par répercussion, le montant de la taxe, nous vous encourageons à ramener, dans les commerces qui les reprennent, les bouteilles en verre et en PET, les piles, les bouteilles et flacons en plastique, les ampoules, les appareils électriques hors d'usage, etc.

Pour vous débarrasser facilement de votre sapin de Noël, pensez au sac compostable en vente dans les commerces. Vous pourrez y envelopper votre sapin et l'amener à la compostière. Pour chaque vente de ce produit, CHF 2.- sont reversés à Handicap International.

En raison des fêtes de fin d'année, les déchèteries seront exceptionnellement fermées les mercredis 24 et 31 décembre 2014.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'administration des travaux publics au 032 886 56 35 ou à [tp.val-de-ruz@ne.ch](mailto:tp.val-de-ruz@ne.ch).



## Visez la poubelle pas les égouts

Depuis l'arrêt de la tournée de ramassage des déchets verts, une forte augmentation de déchets végétaux à la station d'épuration à été constatée.

Pour rappel, tous les déchets jetés dans les égouts provoquent des dysfonctionnements dans la station d'épuration. Certains polluants ne peuvent pas être éliminés et nuisent directement au milieu récepteur (lac et rivière).

L'épuration est coûteuse et les déchets dans les toilettes contribuent à en augmenter le prix, donc votre facture d'eau (ils doivent être collectés et incinérés).

Merci dès lors de déposer vos déchets verts dans les conteneurs mis à disposition dans les déchèteries ou à la compostière du Val-de-Ruz.

## Que faire en cas de difficultés financières pour payer ses factures communales?

Dans les semaines qui viennent, les citoyens de notre Commune vont recevoir plusieurs factures liées à l'année 2014, comme la taxe déchets ou la taxe d'exemption du service du feu.

Dans leur grande majorité, les Vaudruziens s'acquittent de leurs factures dans les délais. Un grand merci! C'est ainsi que la Commune peut financer les prestations dont bénéficie toute la population. Mais la vie nous réserve parfois de bien mauvaises surprises, personne n'étant à l'abri de difficultés financières passagères ou plus durables. Si tel devait être votre cas, n'attendez pas! Contactez aussitôt la comptabilité qui, après une analyse de votre dossier et en toute confidentialité, peut vous accorder un arrangement pour le paiement de vos factures.

En cas de non-paiement dans les délais et sans arrangement, la Commune est obligée de facturer des frais de rappel, voire d'entamer des procédures de recouvrement forcé et d'en répercuter le coût sur les personnes concernées. Une procédure de poursuite, si elle se solde sans encaissement, n'annule pas une dette pour autant. L'Office des poursuites établit un acte de défaut de biens qui peut être réclamé pendant plus de vingt ans. Un véritable boulet que l'on traîne dans sa vie quotidienne, par exemple pour louer un appartement, rechercher un emploi, acheter une voiture ou contracter un emprunt hypothécaire.

La Commune a mandaté l'entreprise «Debitors management SA», chargée d'effectuer les procédures de recouvrement des factures impayées, pour éviter qu'elles ne soient en fin de compte assumées par celles et ceux qui s'acquittent de leur dû dans les délais et par souci d'égalité de traitement entre les habitants de notre Commune.

Alors, si vous avez des difficultés financières, n'attendez pas le premier rappel de Debitors pour réagir! Prenez contact sans tarder avec la comptabilité communale: elle se tient toujours à votre disposition au 032 886 56 39 ou à [comptabilite.val-de-ruz@ne.ch](mailto:comptabilite.val-de-ruz@ne.ch).

## Manifestations

### Réception des «nouveaux»

La Commune a eu le plaisir d'organiser, le vendredi 28 novembre 2014, la réception des jeunes citoyens, des nouveaux habitants ainsi que des personnes naturalisées.

Près de 200 personnes ont répondu à l'invitation. Au programme: discours du Conseil communal et présentation de différentes unités administratives et techniques, suivis d'un apéritif dînatoire. Les autorités communales se sont réjouies de cette soirée qui a permis aux uns et aux autres de faire connaissance en toute convivialité.



## CONNAISSANCE DU MONDE



À L'ÉCRAN, UN FILM • SUR SCÈNE, L'AUTEUR

### Soirée cinéma à la salle de spectacles de Fontainemelon le mardi 13 janvier 2015 à 20h00

Nous avons le plaisir d'annoncer la projection du film du réalisateur Antoine «Océan Indien: Réunion - Maurice - Seychelles» le mardi 13 janvier 2015 à 20h00 à la salle de spectacles de Fontainemelon.

Antoine vous invite à redécouvrir avec lui les plus belles îles de l'océan indien:

- la Réunion, si magnifique, de ses rivages à ses forêts, ses «cirques» de montagnes et son volcan, qu'on l'appelle

souvent «l'île intense» ou «l'île à grand spectacle»;

- l'île Maurice, un paradis pour les touristes, qui y trouvent des plages magnifiques et un accueil exceptionnel, mais aussi une île riche de traditions et de beautés naturelles;
- les Seychelles enfin où nous visiterons les îles hautes de l'archipel, Mahé, Sainte Anne, Praslin, La Digue. Vingt ans plus tard, leurs paysages, leur flore et leur faune uniques sont toujours aussi enchanteurs!

Vente des billets à l'entrée de la salle le jour de la représentation.

Offre spéciale destinée aux habitants de la Commune de Val-de-Ruz:

- 10 entrées gratuites (maximum 2 par personne) à réserver auprès de l'administration sports-loisirs-culture au 032 886 56 33 ou à [loisirs.val-de-ruz@ne.ch](mailto:loisirs.val-de-ruz@ne.ch).

Plus d'informations sur [www.val-de-ruz.ch](http://www.val-de-ruz.ch).

